



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mérignac, le 13 Mars 2020

Le Proviseur
Lycée Fernand Daguin

A

Mesdames et Messieurs les parents
d'élèves

Objet : Dispositifs d'accompagnement pour assurer une continuité pédagogique pendant la période d'éloignement des élèves de l'établissement.

Lors de son allocution aux français le 12 mars 2020, le Président de la République a annoncé la fermeture des établissements scolaires à partir du lundi 16 Mars 2020, et ce jusqu'à nouvel ordre, dans le contexte de l'épidémie COVID 19. Les élèves vont poursuivre leurs apprentissages à domicile, avec l'aide et le soutien de leurs professeurs, et en s'appuyant sur les outils nationaux, ainsi que ceux délivrés dans notre académie.

La mesure d'éloignement vise à limiter la diffusion de la maladie causée par le Coronavirus. Cette mesure de fermeture ne constitue évidemment pas le début d'une nouvelle période de vacances scolaires.

Votre enfant va en effet bénéficier pendant la période d'éloignement de l'établissement d'une continuité pédagogique. Cette continuité permet de préserver un lien pédagogique entre les professeurs et les élèves, d'entretenir les connaissances déjà acquises et d'en faire acquérir de nouvelles, en gardant les objectifs d'une année scolaire ordinaire.

Pour votre enfant, l'équipe pédagogique de l'établissement a décidé que la continuité pédagogique est mise en place de la manière suivante : dans un premier temps, les professeurs choisiront parmi les différents outils de communication à leur disposition (pronote, lycée connecté, messagerie internet...) le plus adapté pour transmettre aux élèves cours, exercices et devoirs à rendre. Ils pourront aussi mettre à disposition des familles des documents papier qui pourront être récupérés individuellement au lycée auprès de la vie scolaire. Chaque devoir rendu par un élève sera corrigé et retransmis à l'élève.

Les familles qui ne se sont pas encore connectées à pronote ou aux téléservices, pourront demander par courriel les identifiants et codes d'accès à l'adresse suivante : daguin.secretariateleves@ac-bordeaux.fr

Les élèves ne disposant pas d'un accès à Internet devront se faire connaître. Des documents, activités ou travaux à réaliser, seront préparés par les professeurs à leur intention. Les assistants d'éducation assureront une permanence afin de permettre aux familles de venir au lycée pour retirer et déposer cours et devoirs. **Le lycée sera ouvert de 8h à 12h et de 14h à 17h.**

La réalisation de ces dispositions va nécessiter une courte période de mise en place. Le professeur principal restera l'interlocuteur privilégié pour toutes questions concernant cette continuité pédagogique.

Les familles seront informées par les canaux habituels (diffusion d'information sur l'espace pronote et courriels) au fur et à mesure de l'évolution de la situation et des consignes ministérielles.

Pour information, les conseils de classe prévus les 2 semaines à venir **sont maintenus mais avancés** pour se dérouler dans les horaires d'ouverture du lycée. Les conseils prévus à 17h débuteront à **15h** et ceux prévus à 18h25 à **16h30**. Les délégués élèves pourront y participer s'ils le souhaitent, sans obligation.

Pour toutes questions, vous pourrez vous adresser au : 05 56 12 13 20

Vous pouvez compter sur la mobilisation et l'engagement de tous, et particulièrement de l'équipe pédagogique de l'établissement pour maintenir durant cette période transitoire une continuité pédagogique de qualité, au service des progrès de tous les élèves.

Le Proviseur

Patrick Rennesson,

